



SUBVENTION À L'ACQUISITION D'UN BOITIER DE CONVERSION BIOÉTHANOL

Cadre réservé à la COPAMO

Date de réception : _____ N° Dossier :

_____ (N° ordre chronologique – Année)

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET par courriel : transition.ecologique@copamo.fr ou par courrier à l'adresse suivante : **Copamo - Service Aménagement 50, avenue du Pays Mornantais 69440 Mornant**

LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse principale :

Code Postal : Ville :

Adresse électronique :

Téléphone :

Activité (cocher la case correspondante ou préciser si besoin) :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Étudiant | <input type="checkbox"/> Salarié |
| <input type="checkbox"/> Retraité | <input type="checkbox"/> Sans emploi |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Marque du véhicule : _____

Modèle du véhicule : _____

Nom du garage agréé : _____

Adresse du garage agréé : _____

Modèle du boitier acquis : _____

Prix d'achat TTC : _____

Date d'achat : _____

J'atteste sur l'honneur, que les informations communiquées sont strictement exactes, avoir pris connaissance et respecter les conditions du règlement d'intervention de la subvention à l'acquisition d'un boitier de conversion bioéthanol.

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Il n'est pas nécessaire de joindre cette page :

Pièces à joindre à la demande de subvention :

- Le formulaire de demande dûment complété et signé.
- Une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).
- Une copie du justificatif de domicile datant de moins de trois (3) mois (taxe d'habitation, taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, facture d'eau ou facture d'électricité) ou une attestation d'hébergement (avec une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur).
- Une copie de la facture acquittée, rédigée en français et libellée en euros, émanant du revendeur. Seules les factures datées à compter du 18 mai 2022 seront acceptées. Tout achat antérieur est exclu du bénéfice de l'aide.
- Une photocopie de la nouvelle carte grise du véhicule.
- Un justificatif de l'homologation du kit installé.
- Une copie de l'avis d'imposition année n-1 en cas de demande de l'aide bonifiée (400 €).
<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>
Réf. : ménage modeste hors Ile de France.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du compte courant au nom du demandeur, sur lequel l'aide sera versée l'aide par virement bancaire.